bernard roux

QU'EST-CE QUE LA BALANCE COMMERCIALE ?

L'opinion publique est familiarisée avec le "chiffre" du commerce extérieur, attendu tous les mois dans les rédactions avec autant d'impatience que l'indice des prix ou le nombre des demandeurs d'emploi. Il est vrai que le "chiffre" est bien l'indicateur privilégié de l'évolution de notre "balance commerciale". Mais ce n'est pas un outil aussi facile à manier qu'il peut y paraître au premier abord. Un "mode d'emploi" n'est pas inutile. De plus, le "chiffre" ne rend pas compte de tous les aspects de nos échanges avec l'extérieur.

Le "chiffre" : une information irremplaçable

La caractéristique essentielle du "chiffre" du commerce extérieur c'est qu'il est élaboré à partir des **statistiques douanières.** Ce n'est pas le cas partout. Dans certains pays, il peut être calculé à partir de l'exploitation de questionnaires adressées périodiquement aux opérateurs du commerce extérieur. En France, c'est à l'administration des Douanes qu'il appartient, depuis le XVIII^{eme} siècle, de collecter, de traiter et de publier les données relatives au commerce extérieur. Ce choix présente de nombreux avantages. Il garantit tout d'abord **l'exhaustivité de l'information.** Toutes les exportations et toutes les importations doivent en effet donner lieu au dépôt d'une déclaration en douane qui comporte les renseignements requis pour l'élaboration du "chiffre" (ou pour la production d'autres états statistiques relatifs à notre commerce international : conditions de facturation, échéances de paiement ou de rapatriement des créances sur l'étranger, modes de transport empruntés par les marchandises, etc...). La rigueur des sanctions encourues en cas d'exportation ou d'importation sans déclaration élimine le risque d'une perte plus ou moins importante de l'information - inévitable dans une enquête par questionnaire. Cependant, pour des raisons pratiques (et parce qu'elles portent sur un montant négligeable), les déclarations en douane afférentes à des marchandises d'une valeur inférieure ou égale à 2.000 F échappent à l'exploitation statistique. Autre avantage de l'intervention de la Douane : la **fiabilité de l'information.** Une fois qu'elle est enregistrée par le service des Douanes, la déclaration devient un acte authentique et irrévocable. Elle engage celui qui l'a souscrite et l'expose, là aussi, à de sévères sanctions en cas d'erreur ou d'omission, même portant sur des indications de nature purement statistique. Cette sévérité est parfois jugée excessive. L'expérience montre cependant qu'elle est la seule de nature à garantir la qualité des statistiques à laquelle sont particulièrement attachés non seulement les pouvoirs publics mais aussi les milieux professionnels.

Ce dispositif est par ailleurs complété par des contrôles approfondis visant à s'assurer de la validité et de la cohérence des informations avant leur traitement en vue de l'élaboration du "chiffre".

Compte tenu de l'importance économique que revêt le "chiffre" du commerce extérieur, il est évidemment du plus grand intérêt d'en disposer aussi rapidement que possible. L'administration des Douanes a mis en place, à cet égard, un mécanisme particulièrement performant.

En effet, la France est, après le Japon, le pays de l'O.C.D.E. où les statistiques du commerce extérieur sont publiées le plus tôt (autour du 15 suivant le mois auquel elles se rapportent). Et encore les statistiques japonaises sont-elles moins affinées que celles produites en France.

Le système ne permet pas, en revanche, de se livrer à une quelconque extrapolation de données partielles collectées en cours de mois. En effet, de nombreuses entreprises réalisant un important courant d'affaires avec l'étranger ne déposent pas de déclaration en douane détaillée pour chaque opération. Si elles bénéficient de "procédures simplifiées de dédouanement", elles souscrivent une seule déclaration récapitulative à la fin du mois. Les plus importantes d'entre elles (deux cents environ), dont la gestion douanière est informatisée, transmettent d'ailleurs directement au centre de calcul de la Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (1), vers le 3 ou le 4 du mois suivant, des bandes magnétiques comportant les renseignements statistiques. Seules les déclarations "classiques", déposées au coup par coup par les opérateurs, et celles qui sont établies à l'aide du système "S.O.F.I." (Système d'Ordinateurs pour le Fret International) donnent lieu à une exploitation statistique immédiate. Toute extrapolation faite à partir de données aussi partielles n'aurait pas de sens.

Evidemment, les délais peuvent varier d'un mois sur l'autre en fonction des jours ouvrés, des difficultés matérielles qui peuvent se présenter, soit au centre de calcul de la D.N.S.C.E., soit au niveau des transmissions. En tout état de cause, le Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme, en accord avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, s'est fixé comme règle de publier les résultats du commerce extérieur **dès qu'ils sont portés à sa connaissance** (sous réserve, bien sûr, du délai nécessaire pour rédiger le communiqué de presse).

(1) La D.N.S.C.E. est un service extérieur de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects implanté à Toulouse depuis septembre 1981 et employant quelque 280 personnes (dont plus de 130 informaticiens).

TABLEAU 1

Elaboration du chiffre du commerce extérieur du mois N

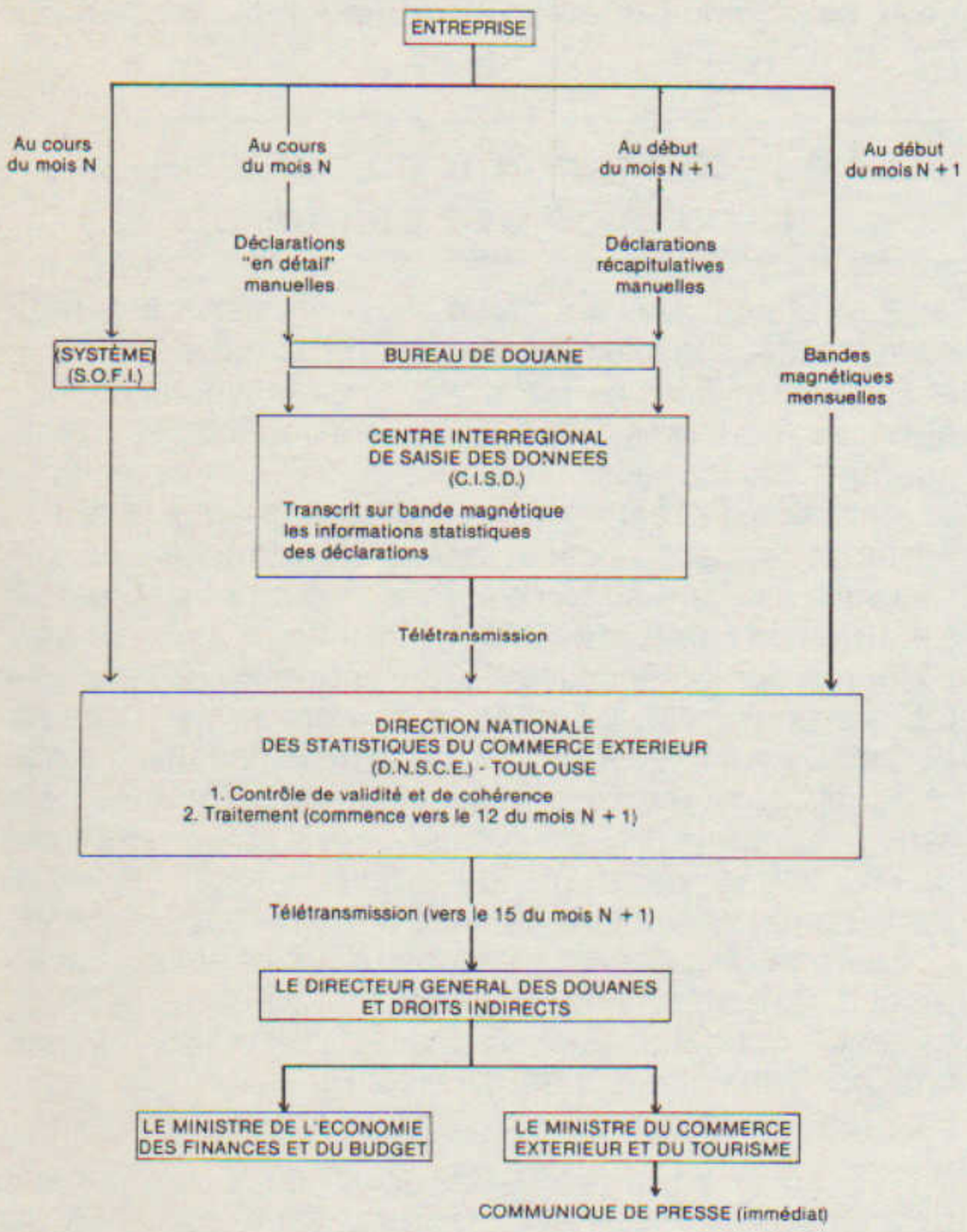
ENTREPRISE
Au cours du mois N
Au cours du mois N
Au début du mois N + 1
Au début du mois N + 1
Déclarations "en détail" manuelles
Déclarations récapitulatives manuelles
(SYSTÈME) (S.O.F.I.)
BUREAU DE DOUANE
Bandes magnétiques mensuelles
CENTRE INTERREGIONAL DE SAISIE DES DONNEES (C.I.S.D.)
Transcrit sur bande magnétique les informations statistiques des déclarations
Télétransmission
DIRECTION NATIONALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR (D.N.S.C.E.) - TOULOUSE
1. Contrôle de validité et de cohérence
2. Traitement (commence vers le 12 du mois N + 1)
Télétransmission (vers le 15 du mois N + 1)
LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET
LE MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DU TOURISME
COMMUNIQUE DE PRESSE (immédiat)

Fiables et disponibles très rapidement, les statistiques douanières sont aussi d'une **richesse inégalée :** les marchandises sont répertoriées sous 15 000 positions et il est possible, pour chaque position (ou, a fortiori, pour un regroupement de positions), d'obtenir des informations sur nos échanges avec les quelque 150 partenaires commerciaux de la France. Depuis l'an dernier, une banque de données (Béatrice) est accessible au public depuis le Centre de Renseignements Douaniers situé 182, rue Saint-Honoré à Paris (1er arrondissement). D'autres terminaux seront installés en province. Tout utilisateur a ainsi accès à plus de 80 millions d'informations couvrant le commerce extérieur du pays sur les 3 dernières années et l'année en cours, et mises à jour tous les mois.

Le "chiffre" : une information qu'il faut savoir utiliser

Dès que le "chiffre" mensuel du commerce extérieur est publié, il est normal que les médias s'en emparent et s'efforcent d'en tirer des enseignements sur l'évolution de la situation économique, voire sur l'efficacité de la politique conduite par le Gouvernement. Mais l'attention des commentateurs ne manque pas d'être appelée, à l'occasion du communiqué ou de la conférence de presse du Ministre, sur la nécessité de faire preuve d'une certaine prudence. Le chiffre d'un seul mois n'est pas toujours significatif. Certes, les corrections apportées aux chiffres pour tenir compte des variations saisonnières et des jours ouvrables (chiffres dits "CVS-CJO" par opposition aux chiffres "bruts") permettent des comparaisons d'un mois sur l'autre et donnent une idée plus claire des évolutions en cours. Mais ces corrections n'éliminent pas tous les aléas : il suffit que d'importantes cargaisons de céréales destinées à l'étranger aient été enregistrées le 31 d'un mois plutôt que le 1er du mois suivant pour grossir, parfois sensiblement, le chiffre des exportations. De même, si des pompages en raffinerie de volumes considérables de pétrole brut ont lieu en fin de mois, ils viendront alourdir le chiffre des importations de ce mois (et alléger d'autant celui du mois suivant). Par ailleurs, un mois donné peut se caractériser par de très fortes livraisons au titre des "grands contrats", sans que ce phénomène soit appelé à se répéter dans l'avenir. L'exemple des mois d'avril et mai 1983 est, à cet égard, particulièrement éclairant. En avril, le déficit de nos échanges s'est établi, après correction des variations saisonnières, à 1 milliard et demi de francs (contre 6 et demi le mois précédent, 7,6 milliards en février et près de 9,6 en janvier). En mai, le déficit, toujours en données corrigées, revenait à un niveau de 7,7 milliards. En fait, la période avril-mai a bien correspondu à une amélioration de notre commerce extérieur mais l'ampleur de ce redressement devait être apprécié **en moyenne sur les 2 mois** (déficit moyen mensuel de 4,6 milliards contre près de 8 au cours du 1er trimestre de l'année). Le milliard et demi d'avril était "exagérément bon". Les 7 milliards 700 millions de mai étaient nettement trop lourds. Seule une appréciation "en tendance", effectuée sur la base d'une série de résultats mensuels, permet de dégager les évolutions au-delà des fluctuations inévitables des chiffres au mois le mois.

Toute consultation des statistiques douanières du commerce extérieur suppose également connues les **règles d'évaluation des marchandises** appliquées par l'administration des Douanes (en France comme à l'étranger, du reste). A l'importation, la valeur est appréciée au **point d'entrée sur le territoire national.** Elle comprend donc les frais de transport maritime ou aérien jusqu'en France, les frais d'assurance et les autres frais accessoires. Elle est dite "CAF" (Coût-Assurance-Frêt). A l'exportation, la valeur de la marchandise est déterminée au point de sortie et comprend, le cas échéant, les frais de transport jusqu'à la frontière ou jusqu'au port d'embarquement, mais pas au-delà. Cette valeur est dite FAB (Franco-à-bord). Il en résulte nécessairement un déséquilibre entre les achats (qui incorporent le prix des services rendus pour acheminer la marchandise vers la France) et les ventes (qui ne prennent en compte ces services que s'ils sont rendus sur le territoire national). Et ce décalage ne correspond pas nécessairement à une dépense pour la France puisqu'une part non négligeable du transport des marchandises importées est réalisée par des entreprises françaises ou des navires battant notre pavillon. Il en résulte que les soldes établis à partir des valeurs CAF d'une part (pour les importations), et des valeurs FAB, d'autre part (pour les exportations), ont pour effet (plus ou moins accentué selon les pays d'origine des marchandises) de surestimer un déficit ou de sous-évaluer un excédent. Ce phénomène doit être pris en compte à l'examen des balances commerciales bilatérales entre la France et ses partenaires (échanges France-R.F.A., France-Etats-Unis, France-Japon, etc...) ou des balances sectorielles (agricole, industrielle, énergétique...), qui sont toujours établies sur une base CAF-FAB. Il n'est notamment pas possible de comparer ces soldes bilatéraux ou sectoriels avec le solde global de nos échanges exprimé en termes FAB-FAB.

Pour savoir, par exemple, ce que notre déficit de 1982 doit à nos échanges avec l'Arabie Saoudite, il faut rapprocher notre déficit bilatéral CAF-FAB avec ce pays (35,3 milliards) non pas du déficit global de nos échanges FAB-FAB (93 milliards et demi) mais de ce

même déficit en termes CAF-FAB (131 milliards 700 millions). A cet effet, dû à la valorisation différente des importations et des exportations, s'ajoute le fait que notre commerce de matériel de guerre "confidentialisé" n'est pas retracé dans les balances géographiques ou sectorielles. En revanche, le solde de nos échanges dans ce secteur est repris dans le résultat global du commerce extérieur. De même, le montant total de nos importations (tous produits et toutes origines confondues) est affecté, lui, d'une correction qui permet de passer d'une valeur CAF à une valeur FAB et donc de déterminer le solde FAB-FAB qui constitue le chiffre mensuel du commerce extérieur. Le taux de passage est actuellement de 95,0 (c'est-à-dire que 100 d'importations en valeur CAF équivalent à 95 d'importations FAB). Mais, bien sûr, ce qui vaut pour l'ensemble de nos achats extérieurs n'est pas applicable pour les balances par pays (la différence CAF-FAB est beaucoup moins forte avec le Royaume-Uni qu'avec l'Australie) ni pour les balances sectorielles.

Il faut enfin rappeler que les statistiques douanières traitent comme importation ou comme exportation les seules marchandises qui **franchissent les frontières au sens du commerce extérieur.** Or celles-ci ne se confondent pas toujours avec les frontières nationales ou avec les limites du territoire douanier. On considère, en fait, qu'une marchandise a franchi la "frontière statistique" dès lors qu'il est raisonnablement sûr qu'elle va être destinée au marché intérieur (importation) ou livrée à l'extérieur (exportation). Par exemple, tant qu'une cargaison de pétrole brut déchargée dans un port français et stockée dans des réservoirs n'aura pas été pompée vers une raffinerie française, elle ne sera pas enregistrée dans les importations. En effet, elle peut toujours faire l'objet d'un "remport" vers un port étranger ou d'un transit par oléoduc à destination de raffineries étrangères (Suisse, République Fédérale d'Allemagne pour le pétrole brut déchargé à Fos). Il peut ainsi en résulter une discordance entre les chiffres du commerce extérieur (qui retracent les entrées de pétrole brut en raffinerie) et les statistiques de la profession ou celles de l'administration de tutelle (en l'occurence la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie et de la Recherche) qui se basent sur les déchargements dans les ports. De même, des automobiles en provenance du Royaume-Uni et entreposées en France sous le contrôle de la Douane seront considérées comme importées au moment où elles quitteront l'entrepôt pour être livrées à un concessionnaire établi en France. Les statistiques françaises du commerce extérieur ignoreront celles de ces automobiles qui seront expédiées depuis l'entrepôt vers la République Fédérale d'Allemagne. Mais les Allemands, de leur côté, comptabiliseront une importation de produits originaires de Grande-Bretagne et les Britanniques auront enregistré, au moment de l'expédition, une exportation vers la France. Ce simple exemple explique les divergences qui peuvent parfois être constatées dans les balances commerciales bilatérales entre deux pays, selon que l'on consulte les statistiques de l'un ou de l'autre.

Le prolongement du "chiffre" : la balance des paiements

Les statistiques douanières du commerce extérieur retracent tous les flux de marchandises entre la France et l'extérieur. Elles ne portent pas, en revanche, sur les **services,** dont on sait qu'ils donnent lieu à d'importants courants d'échanges internationaux. Pour apprécier la contribution des services à notre commerce extérieur, il est nécessaire de passer d'une comptabilité des flux physiques à un suivi des **flux financiers.** C'est la **balance des paiements** qui fournit ces informations. Elaborée par les services de la Banque de France, elle intègre également les chiffres du commerce extérieur et donne ainsi une vision plus large de l'ensemble de nos relations commerciales avec l'étranger. Toutefois, les renseignements tirés de la balance des paiements n'ont pas la richesse des statistiques douanières. Et, surtout, ils ne sont disponibles ni aussi fréquemment (la périodicité des publications est trimestrielle) ni aussi rapidement (il faut en général attendre 2 mois après la fin du trimestre concerné pour disposer d'une estimation, les chiffres définitifs n'étant arrêtés que plusieurs mois plus tard).

La ligne **"commerce extérieur"** de la balance des paiements est élaborée à partir du solde FAB-FAB du commerce extérieur tel qu'il est calculé par l'administration des Douanes. Toutefois, ce chiffre subit un certain nombre de corrections. En effet, comme il a été précisé plus haut, la Douane enregistre tous les flux de marchandises correspondant à des opérations commerciales, sans faire de distinction suivant que les marchandises en cause donnent lieu ou non à un paiement. Ainsi, les sociétés de raffinage opérant en France ont souvent recours à un "travail à façon" pour le compte de clients étrangers. Ces derniers leur envoient une cargaison de pétrole brut, et après distillation de l'huile, les produits raffinés obtenus sont réexpédiés à l'étranger. Dans une opération de cette nature, les mouvements de produits (entrée du pétrole brut dans les raffineries françaises, expédition des produits raffinés hors de France) ne s'accompagnent pas de flux financiers. Le seul paiement effectué est la rémunération du raffineur français. Mais il s'agit d'un **service** et non pas du paiement d'une

TABLEAU 2

Le commerce extérieur
du 3eme trimestre 1982 au 3eme trimestre 1983
Chiffres bruts exprimés en millions de francs

	3eme trimestre	4eme trimestre	1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre
CHIFFRE "DOUANE"	– 28.348	– 21.540	– 27.121	– 8.981	– 6.474
CHIFFRE "BALANCE DES PAIEMENTS"	– 30.493	– 25.043	– 29.731	– 14.246	– 11.149

marchandise. Pourtant, la statistique douanière du commerce extérieur a comptabilisé en importation l'introduction du pétrole brut en raffinerie et en exportation la sortie vers l'étranger des produits raffinés obtenus. D'où la correction apportée par la Banque de France qui consiste à retrancher du montant global des importations les livraisons n'ayant pas donné lieu à paiement et à réduire le total des exportations du montant des expéditions n'ayant pas fait naître une créance sur l'étranger. Une autre modification des chiffres douaniers est nécessaire compte tenu de la différence du **champ géographique** retenu en matière de balance des paiements et de commerce extérieur. Les statistiques douanières portent sur les échanges entre les départements européens de la République et le reste du monde. Cette situation a toujours existé (et a été entérinée par la Communauté en 1968) même si certains ont prétendu la redécouvrir récemment pour jeter un doute sur la qualité de notre instrument statistique. Parallèlement, et depuis toujours aussi, la balance des paiements retrace l'évolution financière entre l'ensemble du territoire français (y compris donc les départements et territoires d'outre-mer) et l'étranger. Pour passer du chiffre de la Douane à celui de la balance des paiements, il convient donc de retrancher des exportations et des importations les échanges entre les départements français d'Europe et les départements et territoires français d'outre-mer, et de rajouter au chiffre des exportations et des importations les échanges entre les DOM-TOM et l'étranger.

ce que l'on a coutume d'appeler **"les invisibles"**. Le solde de ces invisibles, augmenté du solde du commerce extérieur et de celui du poste "Autres biens et services", détermine le **solde des transactions courantes** dont l'évolution et la décomposition sont indiquées dans le tableau 4.

TABLEAU 4

Le solde des transactions courantes
Chiffres bruts exprimés en millions de francs

	3ème trimestre 1982 Chiffre définitif	4ème trimestre 1982 Chiffre définitif	1er trimestre 1983 Chiffre définitif	2ème trimestre 1983 Chiffre semi-définitif	3ème trimestre 1983 Estimations
COMMERCE EXTÉRIEUR	− 30.493	− 25.043	− 29.731	− 14.246	− 11.149
INVISIBLES	+ 703	+ 4.675	− 6.687	+ 6.124	+ 4.827
Dont :					
Négoce	+ 769	+ 772	+ 3	+ 443	+ 327
Services	+ 8.837	+ 10.604	− 346	+ 12.320	+ 9.900
Transferts	+ 8.903	− 6.701	− 6.344	− 6.639	+ 5.400
AUTRES BIENS ET SERVICES	+ 4.312	+ 4.775	+ 4.913	+ 5.577	+ 6.000
TRANSACTIONS COURANTES	− 25.478	− 15.593	− 31.505	− 2.545	− 322

Le solde des transactions courantes (ou des "paiements courants") ne détermine pas à lui seul notre besoin de financement vis-à-vis de l'étranger (dans le cas d'un déficit) ou notre capacité de financement (dans le cas d'un excédent). Il faut encore y ajouter le solde des mouvements spontanés de capitaux à long terme (c'est-à-dire des crédits commerciaux et des prêts que nous accordons et qui nous sont consentis, et des investissements français à l'étranger et étrangers en France). On obtient alors la **balance de base.** Si elle fait apparaître un déficit, il faudra le financer, soit en recourant aux "capitaux flottants" en quête de placement (ce qui suppose des taux d'intérêt rémunérateurs, donc élevés), soit par l'endettement, soit par une diminution de nos réserves de change.

Mais il va de soi qu'aucun pays ne peut se permettre de recourir longtemps à ces moyens de financement, sauf à affaiblir sa monnaie (si les ponctions sur les réserves de change sont trop fortes), à anémier son appareil productif (en maintenant les taux d'intérêt à des niveaux trop élevés) ou à hypothéquer l'avenir (si la charge de l'endettement devient trop lourde).

A plus ou moins long terme, selon les pays et la conjoncture, le retour à une situation d'équilibre devient impératif.

Bernard ROUX

TABLEAU 3

Le négoce et les services
au cours des 3 premiers trimestres de l'année 1983
Chiffres bruts exprimés en millions de francs

	1er trimestre (chiffres définitifs)	2eme trimestre (chiffres semi-définitifs)	3eme trimestre (estimations)
NEGOCE	+ 3	+ 443	+ 327
SERVICES	− 346	+ 12.320	+ 9.900
AUTRES BIENS ET SERVICES	+ 4.913	+ 5.557	+ 6.000

Mais l'intérêt essentiel de la balance des paiements est de comptabiliser nos **échanges de services** avec l'étranger. Le document établi par la Banque de France fait une distinction entre le **négoce international,** les **services** proprement dits (tourisme, grands travaux, assurances, transport, coopération technique, etc...) et les **autres biens et services** (qui correspondent, en fait, à des opérations non classées ailleurs). Le terme de **"balance commerciale"** est parfois utilisé pour désigner le total commerce extérieur (au sens de la balance des paiements) et négoce international puisqu'aussi bien, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'opérations sur des **marchandises** (mais, dans le cas du négoce, les produits sont achetés et vendus à l'étranger; ils ne transitent pas sur le territoire français).

Aux opérations sur les marchandises et aux services viennent s'ajouter les **transferts unilatéraux** (par exemple, le paiement par la France de sa contribution aux organisations internationales dont elle est membre, les transferts à l'étranger des économies réalisées par les travailleurs immigrés). La somme négoce + services + transferts unilatéraux représente